

Avis d'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation du Syndicat Mixte ValOrizon de créer un Ecoparc sur le territoire de la commune de Damazan

Il sera procédé à une enquête publique de **33 jours**, du **lundi 8 février 2021 au vendredi 12 mars 2021 à 12h00**, sur la demande présentée par Monsieur Jacques BILIRIT, Président du Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, dont le siège social est situé Hôtel du Département, 1633 avenue du Général Leclerc à Agen (47000), en vue d'être autorisé à créer un Ecoparc situé ZAE de la Confluence – Chemin de Rieulet à Damazan (47160).

Cette enquête dont le rayon d'affichage est de 3 km, concerne les communes de Damazan, Buzet-sur-Baïse, Saint-Pierre de Buzet, Saint-Léon, Villefranche du Queyran, Puch d'Agenais, Monheurt et Saint-Léger.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Damazan	Les, lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00
Buzet-sur-Baïse	du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00
Saint-Pierre de Buzet	du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00 le vendredi de 8h45 à 12h00
Saint-Léon	le mercredi de 13h00 à 17h00 le vendredi de 14h00 à 18h00
Villefranche du Queyran	le lundi de 13h00 à 17h00 le mercredi et le jeudi de 14h00 à 19h00
Puch d'Agenais	Les, lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h00 le mercredi de 8h45 à 12h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Monheurt	le mardi et le mercredi de 8h00 à 14h00
Saint-Léger	Les, lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil de la Préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles seront consignées sur les registres des mairies concernées ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Damazan, siège de l'enquête à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») : Place Armand Fallières - 47160 DAMAZAN ou à l'adresse électronique de la mairie jusqu'au 12 mars 2021 à 12h00 : mairie.damazan@collectivite47.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Elles pourront également être reçues, au plus tard **le vendredi 12 mars 2021 à 12h00**, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepubliques@lot-et-garonne.gouv.fr

Monsieur Jacques SAUVAGE, retraité, ancien Chef d'établissement France Télécom, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences à la mairie de Damazan, aux jours et horaires suivants :

- le lundi 8 février 2021 de 09h00 à 12h00
- le mardi 16 février 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 26 février 2021 de 09h00 à 12h00
- le lundi 1^{er} mars 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 12 mars 2021 de 9h00 à 12h00

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur (port du masque obligatoire, stylo personnel...).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi que sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le **21 JAN. 2021**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Morgan TANGUY